



L'industrie suisse de l'armement, un secteur sous pression

Conséquences de la votation sur la loi fédérale sur le
matériel de guerre (LFMG)



Sommaire

01

Résumé analytique

02

Situation de départ: Environnement compliqué et dépendance multiple vis-à-vis de l'étranger

03

Conséquences attendues en cas d'approbation de la révision de la LFMG: Renforcement de l'industrie, de la compétitivité et de la coopération

04

Conséquences attendues en cas de rejet de la révision de la LFMG: Perte d'innovation, problèmes de livraison et délocalisation d'emplois



Auteurs et personnes de contact



01

02

03

04



01

Résumé analytique



01

02

03

04



01 Résumé analytique

Le 29 novembre 2026, le peuple suisse votera sur la révision de la loi sur le matériel de guerre (LFMG). Cette réforme vise à faciliter l'exportation d'armements vers des pays partenaires clairement définis, principalement en Europe. Dans le même temps, l'interdiction de réexportation serait, à quelques exceptions près, supprimée.

À travers cette enquête, Deloitte entend contribuer à un débat objectif sur les conséquences de la réforme prévue de la LFMG pour l'industrie suisse de l'armement et les entreprises du secteur.

Depuis la dernière révision de la LFMG, le contexte géopolitique et sécuritaire a considérablement évolué. Lors de sa séance du 20 juin 2025, le Conseil fédéral a donc approuvé sa première stratégie en matière de politique d'armement. Il entend préserver la base industrielle indispensable à la défense (BID) encore existante en Suisse et renforcer l'ensemble de la base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS). La présente enquête vise donc à déterminer l'importance que revêt la prochaine révision de

la LFMG au regard de ces objectifs du Conseil fédéral.

Les principaux enseignements de l'enquête sont les suivants:

1. Les mécanismes de contrôle actuels entravent les exportations – des règles d'exportation claires et la possibilité de réexporter sont souhaitées

Deux tiers (64%) des fabricants suisses de matériel de guerre soumis à la LFMG interrogés estiment que les mécanismes de contrôle constituent actuellement une entrave forte ou très forte à leurs exportations. Près de la moitié des fabricants de biens militaires et de biens à double usage déplorent également les règles en vigueur. La grande majorité des fabricants de matériel de guerre (>72%) et de biens militaires spécifiques (>63%) considèrent comme très importante la simplification des règles d'exportation pour les armements et l'autorisation de leur transfert (réexportation), prévues dans le cadre de la révision de la LFMG.

A propos de l'enquête

L'enquête a été menée du **16 juillet au 23 août 2026** avec le soutien de Swissmem. Elle portait notamment sur le point de vue des membres de l'**ASD (Aeronautics, Security and Defense)**, du **SSIG (Swiss Space Industry Group)** et de la **STA (Société suisse Technique et Armée)**, ainsi que sur leur rôle en tant que maîtres d'œuvre, fournisseurs et prestataires de niche. Des questions d'évaluation quantitatives et des questions ouvertes qualitatives ont été utilisées afin de recueillir les différents points de vue.

Au total, **66 entreprises** ont participé à l'enquête. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires en Suisse, y emploient du personnel et sont concernées, directement ou indirectement, par la révision de la LFMG – ce qui représente environ un tiers du marché total. Parmi les personnes interrogées, 35% produisent majoritairement (c'est-à-dire à plus de 50% de leur production) pour le marché intérieur, tandis que 52% exportent majoritairement. 38% fabriquent du matériel de guerre relevant de la LFMG, 41% produisent des biens militaires spécifiques qui ne constituent pas du matériel de guerre au sens classique, et 67% fabriquent des biens à double usage, destinés à des fins aussi bien civiles que militaires. Ces entreprises ont également été interrogées afin de dresser une vision globale de la situation du point de vue de la politique industrielle, notamment en ce qui concerne leur dépendance à l'égard des régimes d'exportation relevant de la politique de sécurité.



01

02

03

04



Pour les entreprises tournées vers l'exportation de produits liés à la sécurité et pour les fournisseurs participant à des programmes internationaux, il est indispensable de disposer de règles d'exportation prévisibles et compatibles avec les pratiques internationales afin de rester compétitives.

2.Des effets fortement positifs sur le chiffre d'affaires et la réussite des entreprises sont attendus en cas d'approbation de la révision de la LFMG

Les entreprises tournées vers l'exportation, et en particulier celles qui fabriquent du matériel de guerre, s'attendent à ce que l'approbation de la révision de la LFMG ait des effets positifs sur leur chiffre d'affaires au cours des 3 à 5 prochaines années. Neuf entreprises sur dix (87%) estiment clairement que les nouvelles règles leur permettraient d'améliorer leurs résultats grâce à de meilleures possibilités d'exportation. À l'inverse, les fabricants de biens militaires spécifiques et de biens à double usage évaluent les effets de manière plus nuancée, car ils ne sont concernés par la LFMG qu'indirectement et ont davantage de difficultés à estimer les effets positifs potentiels.

3.Renforcement de l'industrie de l'armement, de la compétitivité et de la coopération internationale

De même, neuf entreprises interrogées sur dix (93%) estiment que l'approbation de la révision de la LFMG renforcerait globalement l'industrie suisse de l'armement. Par ailleurs, huit entreprises interrogées sur dix considèrent que la compétitivité internationale de la Suisse serait renforcée (80%) et que sa capacité à participer à des programmes de coopération internationaux serait améliorée (77%), notamment dans le cadre de joint ventures ou de projets européens d'acquisition et de recherche et développement (R&D). De nombreuses entreprises tournées vers l'exportation sont intégrées en tant que fournisseurs dans des chaînes de valeur ou des programmes internationaux. Leur réussite dépend de leur capacité à poursuivre les coopérations internationales, à collaborer avec des partenaires étrangers et à réaliser de manière fiable des activités commerciales transfrontalières. L'alternative serait de délocaliser à l'étranger les activités de production liées à la LFMG ainsi que les emplois qui y sont associés.

Glossaire

Matériel de guerre: Il s'agit notamment des armes, des systèmes d'armes, des munitions, des explosifs ainsi que des produits et technologies spécialement conçus ou modifiés à des fins militaires. Ces biens sont soumis à la LFMG et nécessitent une autorisation d'exportation spécifique.

Biens militaires spécifiques: Biens qui ont été spécialement conçus ou modifiés à des fins militaires, mais qui ne constituent pas des armes, des munitions ou des explosifs au sens classique du terme (par exemple, avions d'entraînement militaires, simulateurs militaires). Ces biens sont soumis à la loi sur le contrôle des biens (LCB) et nécessitent une autorisation d'exportation.

Biens à double usage: Biens pouvant être utilisés aussi bien à des fins civiles que militaires (par exemple, machines-outils, appareils de laboratoire, drones, produits chimiques). Comme ces biens peuvent également être utilisés à des fins militaires, ils sont soumis à la LCB et leur exportation est soumise à autorisation.



01

02

03

04



4. Un affaiblissement à long terme de la Suisse en tant que pôle d'innovation est redouté en cas de rejet de la révision de la LFMG

En cas de rejet de la révision de la LFMG, neuf entreprises interrogées sur dix (91%) craignent une perte d'attractivité de la place économique suisse dans le domaine des technologies clés liées à la sécurité. Les fabricants de technologies hautement spécialisées dépendent des exportations, le marché suisse étant trop limité. Si les obstacles à l'exportation et les réticences des clients étrangers à l'égard de la place économique suisse restent élevés, c'est l'ensemble du secteur qui risque de s'affaiblir. De plus, les investissements dans les nouvelles technologies pourraient diminuer ou celles-ci pourraient être développées davantage à l'étranger. À long terme, cette évolution pourrait affaiblir la place de la Suisse en tant que pôle d'innovation et réduire la compétitivité technologique de son industrie de l'armement.

5. Un accès aux chaînes d'approvisionnement et un carnet de commandes potentiellement affectés

Par ailleurs, trois quarts des personnes interrogées estiment que l'accès aux chaînes d'approvisionnement internationales serait rendu plus difficile (76%) et que leur carnet de commandes serait affecté (74%). De nombreux fabricants de produits ou de composants destinés à être intégrés à des systèmes ou programmes internationaux sont d'ores et déjà exposés à cette problématique et font face aux réticences de certains acheteurs potentiels. En cas de rejet de la révision de la LFMG, cette tendance pourrait encore s'accroître et affecter directement le carnet de commandes des entreprises concernées. Si la LFMG demeure restrictive, les maîtres d'œuvre étrangers pourraient, par exemple, être davantage enclins à placer leurs commandes dans des pays disposant de régimes d'exportation plus souples, afin d'éviter les contraintes bureaucratiques et les restrictions applicables en Suisse.

6. La crainte d'une forte délocalisation des emplois et du savoir-faire

Un peu plus des deux tiers (64%) des personnes interrogées pensent en outre qu'un rejet entraînerait une délocalisation des emplois à l'étranger. Chez les fabricants de matériel de guerre, ce sont même huit personnes interrogées sur dix (84%) qui s'attendent à une délocalisation des emplois dans certaines parties de la chaîne de valeur (par exemple, la délocalisation de la R&D, de la production ou de fonctions clés vers des pays dotés de régimes d'exportation plus souples). La délocalisation d'une partie de la chaîne de valeur à l'étranger implique souvent également un transfert de savoir-faire. Il existe également un risque que certaines compétences technologiques ne soient plus développées en Suisse, les entreprises pouvant trouver plus attractif d'implanter directement à l'étranger leurs capacités de production et leurs équipes de développement. La stratégie du Conseil fédéral en matière de politique d'armement risquerait de ne pas atteindre ses objectifs, tandis que la Suisse pourrait perdre la place qu'elle tient encore dans le secteur international de l'industrie de l'armement.



01

02

03

04



Situation de départ: Environnement compliqué et dépendance multiple vis-à-vis de l'étranger



01

02

03

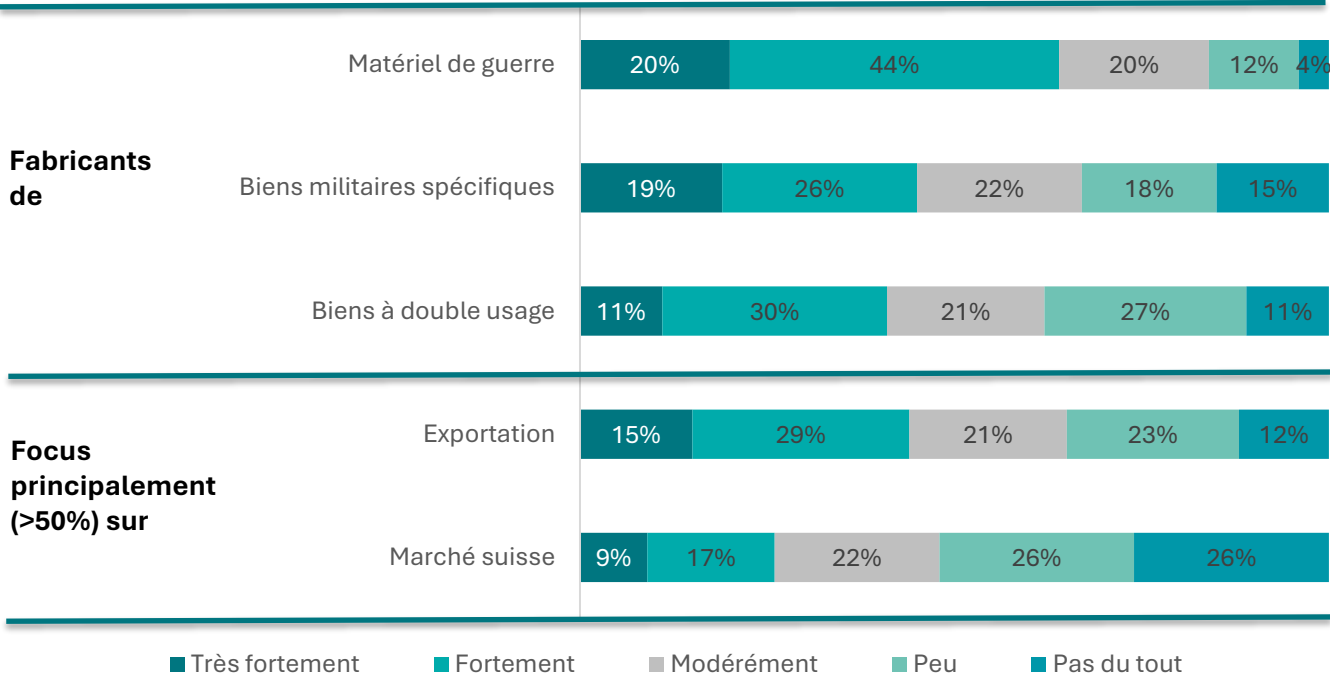
04



Des règles existantes qui se heurtent aux nouvelles réalités

- Depuis la dernière révision de la LFMG, le contexte géopolitique et sécuritaire, et avec lui les conditions-cadres applicables aux exportations d'armement, ont profondément évolué (notamment la guerre en Ukraine, l'escalade des tensions en Iran, les projets de coopération européens, la liste des pays partenaires et les pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement internationales). Du fait de l'augmentation des dépenses de défense, du renforcement de la coopération internationale ainsi que de la complexification des chaînes de valeur et d'approvisionnement, la participation à des programmes liés à la sécurité est de plus en plus évaluée à l'aune de l'utilisation ultérieure des produits, de leur transmission, ainsi que de la prévisibilité du cadre réglementaire.
- Dans ce nouveau contexte, deux tiers (64%) des fabricants interrogés de produits et de services soumis à la LFMG (matériel de guerre) estiment que les mécanismes de contrôle entravent fortement ou très fortement leurs exportations (voir fig. 1).

Fig. 1. Entraves aux exportations d'armement dues aux mécanismes de contrôle (focus sur les fabricants, focus géographique)



Question: Au regard du cadre juridique actuel (en 2026), dans quelle mesure vos exportations d'armement sont-elles entravées par les mécanismes de contrôle?

02 Situation de départ: Environnement compliqué et dépendance multiple vis-à-vis de l'étranger

- Près de la moitié des fabricants de biens militaires spécifiques (45%) et de biens à double usage (41%) pointent du doigt les mécanismes de contrôle actuels, tels que les autorisations d'exportation, les obligations d'information ou les déclarations de destination finale. En effet, bien que de nombreux produits ne soient pas considérés comme du matériel de guerre au sens du droit suisse en raison de leur niveau d'intégration, cette distinction est souvent méconnue des clients étrangers lors de l'acquisition de nouveaux produits, ce qui peut conduire à l'exclusion de fournisseurs suisses à titre préventif.
- Selon les personnes interrogées, de nombreux fabricants de systèmes étrangers ainsi que des acheteurs potentiels de systèmes, sous-systèmes et composants d'armement suisses se sont d'ores et déjà adaptés à cette situation et prévoient à l'avenir de développer leurs activités sans la participation d'entreprises suisses. Les fabricants étrangers qui souhaitent investir et se développer en Suisse conditionnent leur

décision aux dispositions d'exportation en vigueur et attendent le résultat de la votation. Cela entraîne, d'une part, un blocage des investissements et, d'autre part, une perte d'opportunités pour la Suisse de participer aux technologies clés de pointe venant de l'étranger, ainsi que de positionner ses propres technologies comme systèmes clés ponctuels vis-à-vis de partenaires étrangers.

Des règles d'exportation claires souhaitées, en Suisse comme à l'étranger

- La simplification des règles d'exportation d'armements vers les pays partenaires visée dans la révision de la LFMG, ainsi que l'autorisation du transfert (réexportation) de pièces détachées et d'éléments d'assemblage dans le cadre de programmes multinationaux, sont donc jugées très importantes par la grande majorité des fabricants de matériel de guerre (>72%) et de biens militaires spécifiques (>63%) (voir fig. 2). Une adaptation de la LFMG apporterait clarté et sécurité à de nombreuses entreprises et acheteurs étrangers.

- Pour les entreprises tournées vers l'exportation qui sont intégrées en tant que fournisseurs dans des chaînes de valeur ou des programmes internationaux, l'existence de règles claires, prévisibles et compatibles avec les normes internationales est particulièrement importante. Des procédures simplifiées pour les pays partenaires disposant d'un régime de contrôle des exportations comparable pourraient renforcer la prévisibilité, réduire les retards et faciliter la participation à des projets multinationaux d'approvisionnement et de recherche et développement, sans remettre en question le principe fondamental de la responsabilité en matière de contrôle des exportations.
- En revanche, si les restrictions existantes étaient maintenues en l'état, les personnes interrogées estiment que les désavantages concurrentiels s'accroîtraient par rapport aux fournisseurs issus de pays disposant de régimes de contrôle des exportations comparables, mais plus facilement applicables dans la pratique.



01

02

03

04

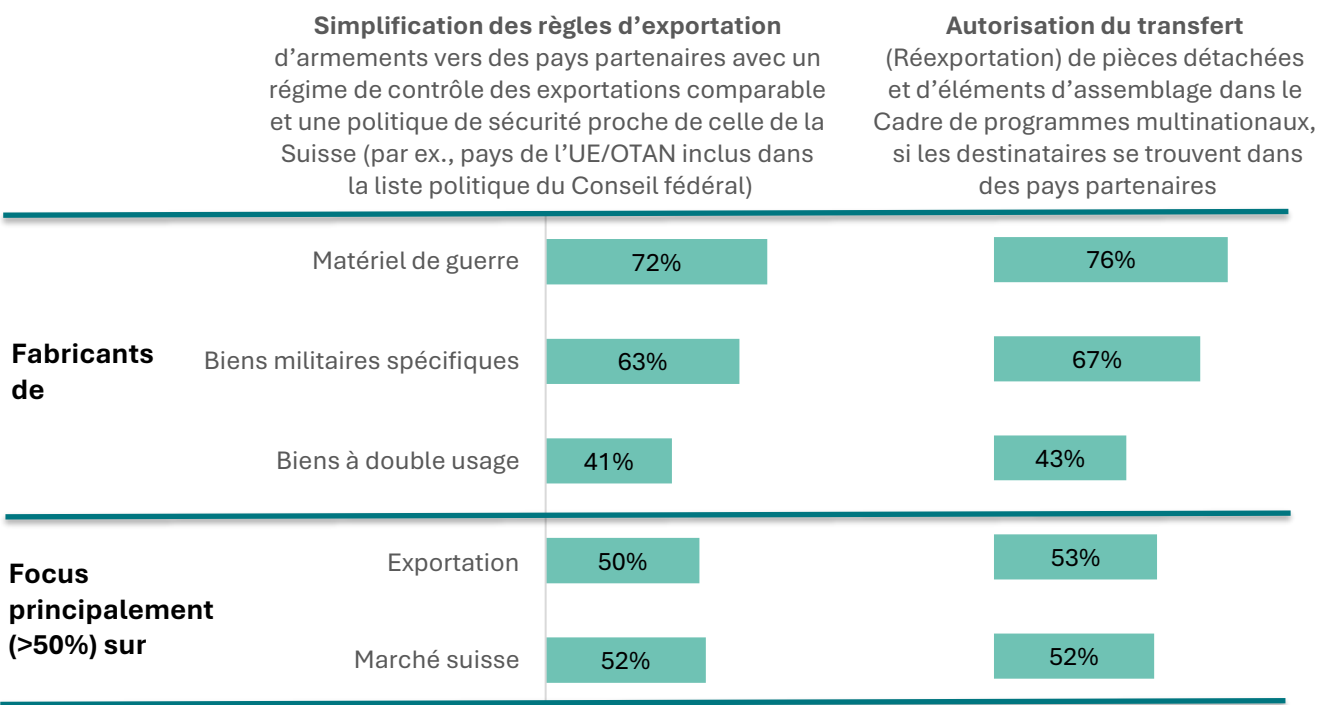


02 Situation de départ: Environnement compliqué et dépendance multiple vis-à-vis de l'étranger

- Il est intéressant de constater que la moitié des entreprises qui produisent majoritairement (c'est-à-dire à plus de 50%) pour le marché intérieur considèrent les deux aspects, la simplification des règles d'exportation et l'autorisation du transfert (réexportation), comme étant tout aussi importants que les entreprises qui produisent majoritairement pour l'exportation. Dès lors qu'une partie, même minime, de la production est exportée, les fabricants pourraient être concernés par les mécanismes de contrôle existants.



Fig. 2. Simplification des règles d'exportation et autorisation de la réexportation
(Focus sur les fabricants, focus géographique, seulement la catégorie de réponse «très important»)



Question: Quelle importance les aspects suivants liés à la révision de la LFMG revêtent-ils pour votre entreprise?

03

Conséquences attendues en cas d'approbation de la révision de la LFMG: Renforcement de l'industrie, de la compétitivité et de la coopération



01

02

03

04

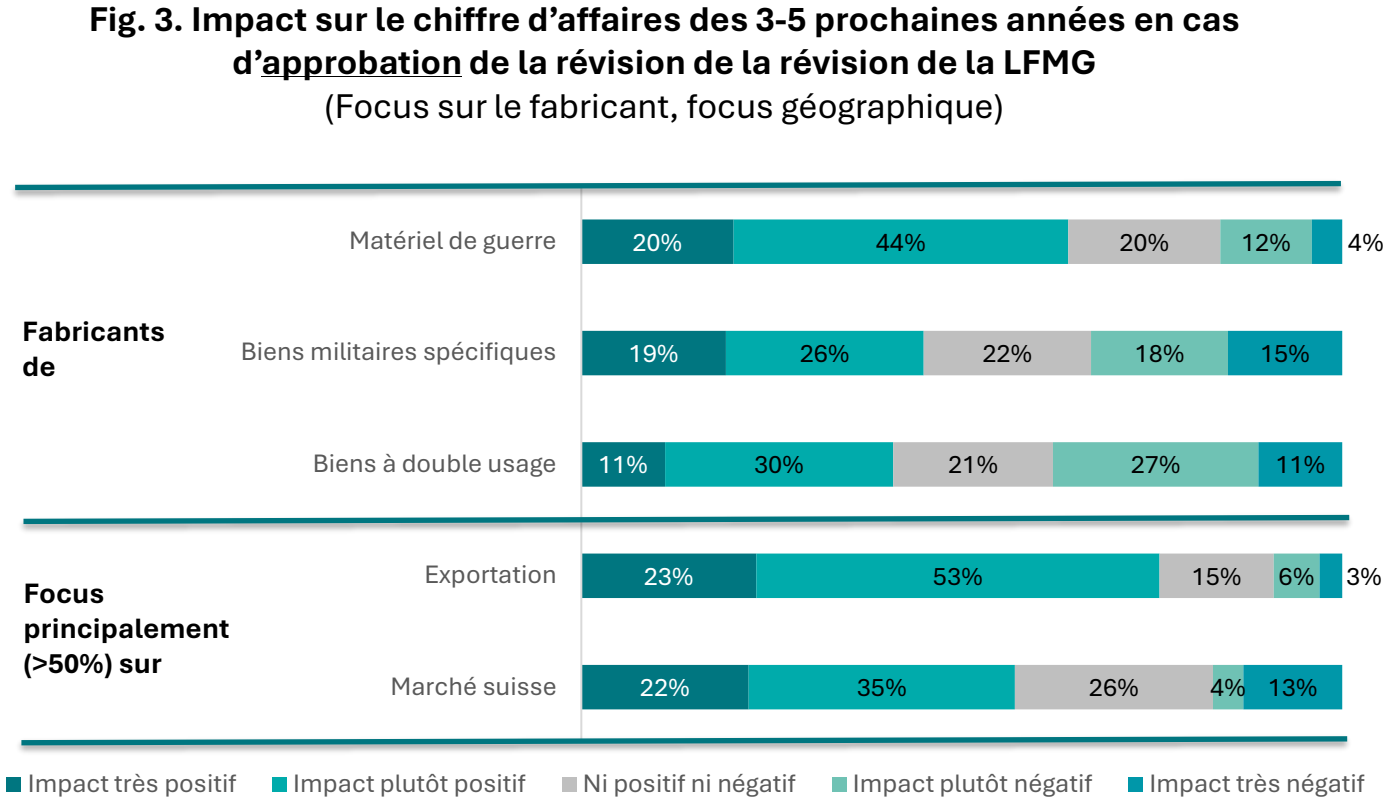


03 Conséquences attendues en cas d’approbation de la révision de la LFMG: Renforcement de l’industrie, de la compétitivité et de la coopération

Des effets fortement positifs sur le chiffre d’affaires sont attendus en cas d’approbation de la révision de la LFMG

- En cas d’approbation de la révision de la LFMG, les entreprises tournées vers l’exportation (76%) et celles qui fabriquent du matériel de guerre (64%) sont notamment celles qui s’attendent aux effets les plus positifs sur leur chiffre d’affaires (voir fig. 3). La grande majorité des entreprises s’attend à ce que la simplification des règles d’exportation et l’autorisation de la réexportation contribuent à renforcer leur chiffre d’affaires au cours des 3 à 5 prochaines années.
- En revanche, parmi les entreprises qui ne produisent pas uniquement du matériel de guerre classique, l’évaluation de l’impact est plus nuancée: elles s’attendent à moins d’effets positifs et craignent même dans certains cas, des répercussions négatives sur leur chiffre d’affaires. Cela s’explique probablement par le fait que, par le passé, les biens à double usage ont été indirectement concernés par les mesures restrictives prévues par la LFMG. Par ailleurs, une pression concurrentielle

accrue sur le marché intérieur de la part d’entreprises concernées par la LFMG pourrait également constituer un facteur.



Question: Dans quelle mesure une approbation de la révision de la LFMG influencerait-elle votre chiffre d’affaires au cours des 3 à 5 prochaines années?

03 Conséquences attendues en cas d’approbation de la révision de la LFMG: Renforcement de l’industrie, de la compétitivité et de la coopération

Renforcement de l’industrie de l’armement, de la compétitivité et de la coopération

- En ce qui concerne les principaux effets d’une approbation de la révision de la LFMG, neuf personnes interrogées sur dix estiment que l’ensemble de l’industrie suisse de l’armement en sortirait renforcé (93%) et que le succès de leur entreprise augmenterait grâce à de meilleures possibilités d’exportation (87%) (voir fig. 4). La révision devrait notamment garantir que les livraisons à des pays partenaires fiables, disposant d’un régime de contrôle des exportations comparable, restent prévisibles, même dans un contexte géopolitique et sécuritaire en mutation.

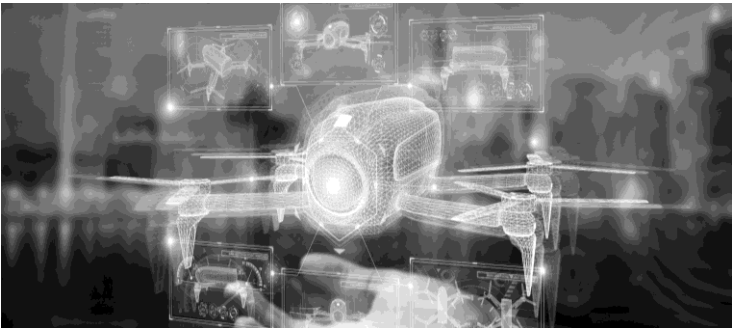
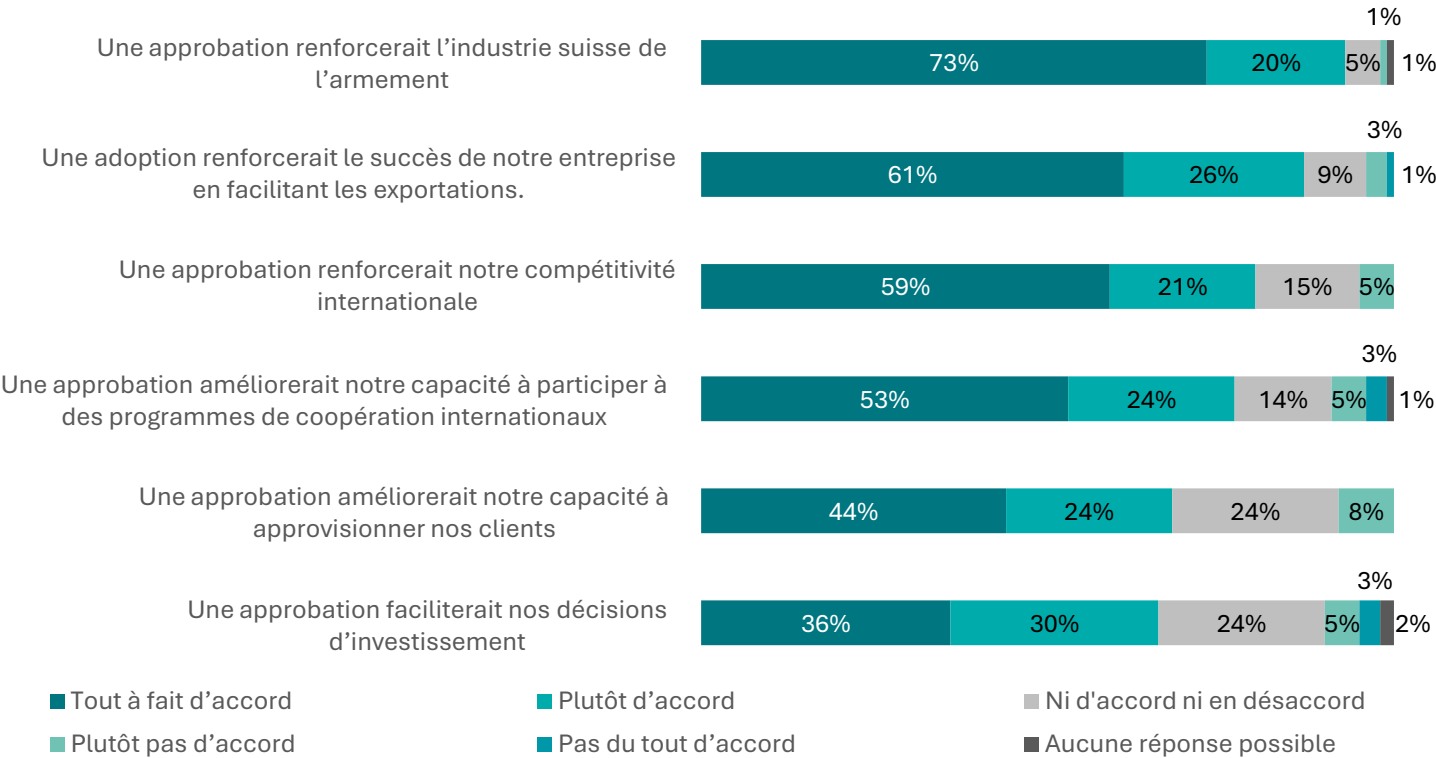


Fig. 4. Conséquences d’une approbation de la révision de la LFMG



Question: L’approbation de la révision de la LFMG aurait différentes conséquences sur les entreprises suisses. Dans quelle mesure êtes-vous d’accord avec les affirmations suivantes concernant votre entreprise?

03 Conséquences attendues en cas d'approbation de la révision de la LFMG: Renforcement de l'industrie, de la compétitivité et de la coopération

- Par ailleurs, huit personnes interrogées sur dix estiment que la compétitivité internationale de la Suisse serait également renforcée (80%) et que sa capacité à participer à des programmes de coopération internationaux (p. ex. joint ventures, projets européens d'approvisionnement et de recherche et développement) serait améliorée (77%). Pour la grande majorité, nouer des partenariats et mener des activités transfrontalières est la clé du succès.

Les entreprises s'attendent à une meilleure capacité à livrer les clients

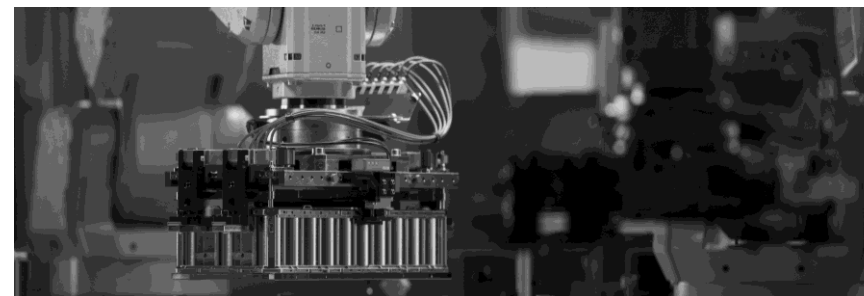
- Pour de nombreuses entreprises, l'approbation de la révision de la LFMG est toutefois pertinente non seulement du point de vue de la compétitivité et des possibilités d'exportation, mais également, et surtout, en ce qui concerne leur capacité à livrer leurs clients (68% des personnes interrogées). En effet, lorsque les livraisons depuis la Suisse ne peuvent pas être planifiées de manière fiable en raison d'une pratique restrictive en matière d'octroi des autorisations, la position de fournisseur fiable est remise en question.

- Selon certaines personnes interrogées, les clients européens, et notamment ceux des pays membres de l'OTAN, auraient perdu confiance dans l'industrie suisse de l'armement, la Suisse n'étant plus considérée comme un partenaire fiable en raison de la rigueur de la LFMG. Les clients étrangers seraient désormais réticents et ne choisiraient plus les fournisseurs suisses que lorsqu'aucune alternative n'est disponible. L'approbation de la révision de la LFMG pourrait inverser cette tendance.

Un espoir d'une meilleure prévisibilité des décisions d'investissement

- Deux tiers des personnes interrogées (66%) s'attendent également à ce que l'approbation de la révision de la LFMG facilite leurs décisions d'investissement, une opinion particulièrement répandue parmi les entreprises tournées vers l'exportation. Les fabricants et entreprises technologiques tournés vers l'exportation n'investissent en Suisse que s'ils peuvent également exporter leurs technologies et leurs produits depuis la Suisse sans restrictions majeures.

- Les voix optimistes estiment que l'approbation de la révision de la LFMG permettrait à nouveau de justifier de nouveaux investissements et la création d'emplois en Suisse.
- Les voix plus pessimistes soulignent toutefois qu'en raison du cadre actuel de la LFMG, des investissements conséquents ont déjà été réalisés à l'étranger ces dernières années et qu'il serait difficile d'inverser cette tendance. Il ne faudrait donc pas s'attendre à ce que l'approbation de la révision de la LFMG entraîne immédiatement une hausse des investissements en Suisse. Du fait du transfert de savoir-faire à l'étranger, de nombreux sites étrangers sont aujourd'hui plus attractifs pour les investissements que la Suisse.



01

02

03

04



Conséquences attendues en cas de rejet de la révision de la LFMG: Perte d'innovation, problèmes de livraison et délocalisation d'emplois



01

02

03

04

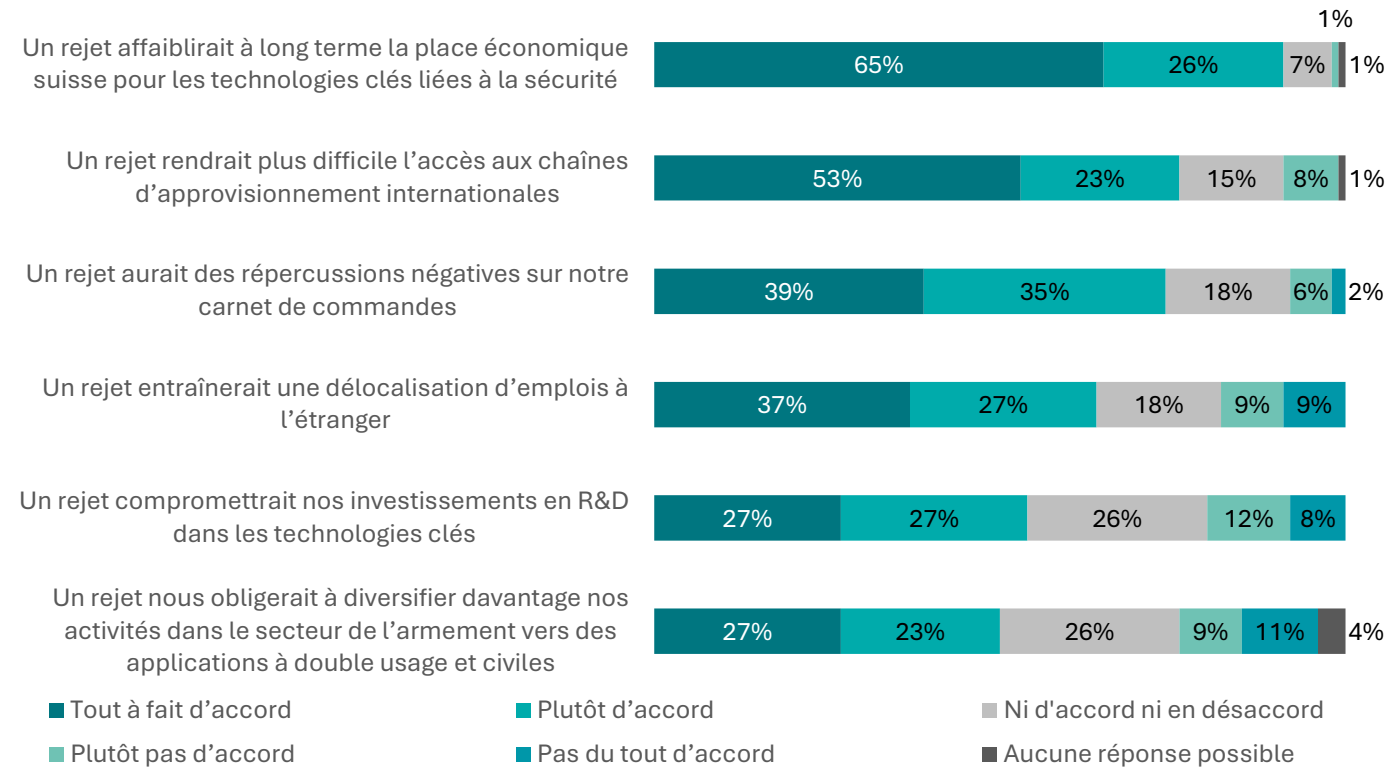


04 Conséquences attendues en cas de rejet de la révision de la LFMG: Perte d'innovation, problèmes de livraison et délocalisation d'emplois

Un affaiblissement à long terme de la Suisse en tant que pôle d'innovation est redouté en cas de rejet de la révision de la LFMG

- En ce qui concerne les principales conséquences d'un rejet de la révision de la LFMG, neuf entreprises interrogées sur dix (91%) craignent que l'attractivité de la Suisse pour les technologies clés liées à la sécurité ne s'affaiblisse à long terme. Plus de la moitié (54%) estime que les investissements en R&D dans ces technologies clés s'en trouveraient compromis (voir fig. 5).
- De nombreux fabricants de technologies hautement spécialisées en Suisse dépendent des exportations, car le marché intérieur est trop petit. Si les obstacles à l'exportation et les réticences des clients étrangers à l'égard de la place économique suisse restent élevés, l'ensemble du secteur risque, selon les personnes interrogées, de s'affaiblir.
- Les nouvelles technologies pourraient être développées davantage à l'étranger. À long terme, cette évolution pourrait affaiblir la place de la Suisse en tant que pôle d'innovation et réduire la compétitivité technologique de son industrie de l'armement.

Fig. 5. Conséquences d'un rejet de la révision de la LFMG



Question: Un rejet de la révision de la LFMG aurait différentes conséquences sur les entreprises suisses. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes concernant votre entreprise?

04 Conséquences attendues en cas de rejet de la révision de la LFMG: Perte d'innovation, problèmes de livraison et délocalisation d'emplois

Un accès aux chaînes d'approvisionnement et un carnet de commandes potentiellement affectés

- Par ailleurs, trois quarts des personnes interrogées estiment également que l'accès aux chaînes d'approvisionnement internationales serait rendu plus difficile (76%) et que leur carnet de commandes serait affecté (74%) en cas de rejet de la révision de la LFMG.
- De nombreux fabricants de produits ou de composants destinés à être intégrés à des systèmes ou programmes internationaux sont d'ores et déjà exposés à cette problématique et font face aux réticences de certains acheteurs potentiels. En cas de rejet de la révision de la LFMG, cette tendance pourrait encore s'accroître et affecter le carnet de commandes des entreprises concernées. Si la LFMG demeure restrictive, les maîtres d'œuvre étrangers seraient notamment davantage enclins à placer leurs commandes dans d'autres pays, afin d'éviter les contraintes bureaucratiques et les restrictions applicables en Suisse.

La crainte d'une forte délocalisation des emplois et du savoir-faire

- Près des deux tiers (64%) des personnes interrogées estiment en outre qu'un rejet de la révision de la LFMG entraînerait des délocalisations d'emplois à l'étranger. Cette opinion est même nettement plus répandue chez les fabricants de matériel de guerre que chez les fabricants de biens militaires et de biens à double usage : huit personnes interrogées sur dix (84%) s'attendent à une délocalisation de certaines parties de la chaîne de valeur (par exemple, la R&D, la production ou des fonctions clés) vers des pays dotés de régimes d'exportation souples. Certaines personnes interrogées craignent même que ce ne soient pas seulement des emplois qui partent, mais que des entreprises entières quittent la Suisse.
- La délocalisation d'une partie de la chaîne de valeur à l'étranger implique souvent également un transfert de savoir-faire. Il existe également un risque que certaines compétences technologiques ne soient plus développées en Suisse, l'implantation à

l'étranger des capacités de production et leurs équipes de développement étant plus attractive.

Une pression variable en faveur de la diversification vers les applications à double usage et civiles

- En cas de rejet de la révision de la LFMG, la pression en faveur d'une diversification (accrue) des activités dans le secteur de l'armement vers des applications à double usage et civiles serait surtout ressentie par les fabricants de biens militaires et de biens à double usage. Ces derniers ne relèveraient en effet pas de la LFMG, mais de la LCB, dont les dispositions sont moins strictes.
- Les fabricants de matériel de guerre n'estiment pas nécessairement qu'un désengagement stratégique immédiat du secteur de l'armement s'imposerait. Ils jugent en revanche plus réaliste que certains investissements, activités de développement ou fonctions clés soient à l'avenir implantés sur des sites offrant des conditions d'exportation plus fiables.



01

02

03

04



Auteurs et personnes de contact



Dr. Ralph Wyss

Partner | Attorney-at-Law
Head Defense, Security & Justice
Tel: +41 58 279 7060
rwyss@deloitte.ch



Philipp Lüttmann

Partner
Tel: +41 58 279 7114
pluettmann@deloitte.ch



Christopher Werzner

Senior Manager
Tel: +41 58 279 9876
cmwerzner@deloitte.ch



Dr. Philipp Merkofer

Research Associate
Tel: +41 58 279 60 00
philippmerkofer@deloitte.ch



01

02

03

04





Deloitte SA est un actionnaire de Deloitte EMEA BV (EMEA), qui est un cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL). Deloitte EMEA et DTTL ne fournissent pas elles-mêmes de services aux clients. Les services peuvent être fournis par les actionnaires d'EMEA ou par leurs entités affiliées, qui sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Pour en savoir plus sur notre réseau mondial de cabinets membres, veuillez consulter le site www.deloitte.com/ch/fr/about.

La présente communication contient uniquement des informations d'ordre général. Ni Deloitte EMEA (« EMEA »), ni ses actionnaires ou entités affiliées ne fournissent, par le biais de cette communication, des conseils ou des services professionnels. Avant de prendre toute décision ou d'entreprendre toute action susceptible d'avoir une incidence sur votre situation financière ou votre activité, vous devriez consulter un conseiller professionnel qualifié.

Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement (explicite ou implicite) n'est donné quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans cette communication. Ni EMEA, ni les actionnaires d'EMEA, ni leurs entités affiliées, employés ou agents respectifs ne pourront être tenus responsables de quelque perte ou dommage que ce soit, découlant directement ou indirectement du fait qu'une personne se soit fiée à cette communication. EMEA, les actionnaires d'EMEA et leurs entités affiliées respectives constituent des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Deloitte SA est une société d'audit agréée et surveillée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

© 2026. Pour plus d'informations, veuillez contacter Deloitte SA.